CONTACT

Bulletin Municipal n° 132
Novembre 2019

LE MOT DU MAIRE

Le changement d'heure nous a plongés dans la nuit et j'ai reçu de nombreuses demandes concernant le dysfonctionnement de l'éclairage public. Pour votre information, je tiens à vous préciser que la révision de l'éclairage est effectuée selon un calendrier défini et compte tenu du coût, il n'est pas possible de faire passer l'entreprise uniquement pour un réverbère défectueux. Cette vérification vient d'être réalisée, néanmoins, je vous invite à signaler à la mairie tout dysfonctionnement constaté.

Pour le Plan Local d'Urbanisme, l'enquête publique est terminée depuis le 04 novembre 2019. Nous attendons le rapport du Commissaire Enquêteur pour d'éventuelles modifications qui seront soumises pour acceptation aux services de l'État.

Le CCAS organise le jeudi 12 décembre à 14h00 pour les plus de 60 ans, à la mairie de NEAUFLES ST MARTIN, une initiation à l'informatique pour débutant avec utilisation de tablettes numériques et prêt de matériel (découvrir le fonctionnement, créer une adresse mail, transmettre des documents ou photos etc…). Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire et se fait, uniquement, auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Vous avez des travaux à réaliser : Agencement de la maison, installation d'une salle de bain, création d'une pièce, travaux pour économie d'énergie (isolation, changement des portes et fenêtres ….), dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, la Communauté de Communes du Vexin Normand propose de nouveaux services : Étude des devis, aide au financement par l'État, le département, la caisse de retraite ou la CAF etc……..

Une réunion d'information est organisée à la salle des fêtes de NEAUFLES SAINT MARTIN le mercredi 11 décembre 2019 de 17h00.

Bonne lecture
Le Maire, Jean Pierre FONDRILLE.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 18 octobre à **20** heures **30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE.**

Etaient Présents : M. LEROY Yvan, Mme Maud BÉZIAN, M. PERNIN David, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, M. GIUSTI Christophe,

Pouvoirs : Mme POULAIN a donné pouvoir à Mme Delphine VATTÉ.

Absentes excusées : Mme FOSSE Christine, Madame Delphine VATTÉ.

Monsieur Olivier BRANLE a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

DÉSIGNATION DES CINQ MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la nouvelle réglementation, il est nécessaire de créer une commission de révision de la liste électorale comprenant 5 membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les 5 membres qui sont les suivants :

- Monsieur BRANLE Olivier
- Monsieur CAVÉ Jean-Marie
- Madame DECHELLE Diane
- Madame DESCARREGA Hélène
- Monsieur GIUSTI Christophe

TRAVAUX SALLE DES MARIAGES REMPLACEMENT D'UN PRESTATAIRE QUI A DÉNONCÉ LE MARCHÉ

Monsieur le Maire expose suite au désistement de l'entreprise « Les Plaquistes de l'Andelle » (mail du 06 octobre à 11h13) concernant les travaux de rénovation de la Salle des Mariages, nous allons relancer les appels d'offres.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de relancer les appels d'offres.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BORNES À INCENDIE APRÈS VÉRIFICATION

Monsieur le Maire expose que les communes ont obligation de contrôler et d'entretenir les poteaux incendie, les bouches d'incendie et les différents points d'eau naturels et artificiels.

L'entreprise VÉOLIA est intervenue afin de contrôler les 9 bornes incendies sur la Commune.

Il s'avère que les travaux d'entretien sont nécessaires (capots cassés, bouchons manquants …..).

Un devis nous a été présenté pour la réparation.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la Société VÉOLIA pour un montant total de 1319.28€ H.T. soit 1 583.14€ T.T.C.

MODIFICATION DES STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VÉXIN NORMAND

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-6 du 17 janvier 2017, portant modification des statuts du SIEVN.

Vu les articles L.5211-19 et L.5211-20 du CGCT précisant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de la collectivité de la délibération du SIEVN pour se prononcer sur le changement des statuts.

Considérant l'intégration des communes au seine de SNA 27 qui a la compétence « eau potable » et le retrait partiel des hameaux de la ville des Andelys.

Vu la délibération du SIEVN du 30 septembre 2019, portant modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification statutaire du SIEVN.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÉXIN NORMAND

Monsieur le Maire nous présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Le Conseil Municipal en prend acte.

ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le maire expose que le Conseil devait se prononcer sur l'acquisition d'une tondeuse si l'assureur de la commune s'engageaient à assurer le matériel.

Compte tenu de l'accord de ce dernier, un devis a été présenté par la Société JARDINS LOISIRS avec reprise de l'ancien matériel en mauvais état.

Le devis du tracteur avec remorque s'élève à 6 081.67€ H.T. soit 7 298.00€ TTC avec reprise de l'ancien tracteur ISEKI pour un montant 1 800€ T.T.C. soit un solde à régler par la commune de 5 498.00€ T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la Société JARDIN LOISIRS pour un montant total de 4 581.67€ H.T. soit 5 498.00€ T.T.C. avec la reprise de l'ancien matériel.

TRAVAUX RUE SAINT MARTIN TROTTOIR ET ACCÈS CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges au sujet de la réfection des trottoirs devant la Mairie.

Un devis de la Société EUROVIA comprenant deux postes : la réfection des trottoirs face à la mairie pour un montant de 2 819.20€ H.T. soit 3 383.04€ T.T.C et la réfection de l'accès au cimetière avec route et parking enrobé.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le devis de la Société EUROVIA pour la réfection des trottoirs pour un montant de 2 819.20€ H.T. soit 3 383.04€ T.T.C.

Pour la partie de l'accès au cimetière, le conseil souhaite l'étude d'un nouveau devis avec parking « écologique » structures en béton et herbes.

CHOIX DES CANDÉLABRES RUE DES BOIS

Monsieur le Maire expose que lors des travaux d'effacement de réseaux de la rue du Bois, il y aura également changement des candélabres Le Conseil, à l'unanimité, vote pour les mêmes candélabres que ceux qui équipent la Rue Saint Martin.

AUTORISATION DÉPÔT DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DU GROUPE SCOLAIRE

Compte-tenu des travaux envisagés, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit être autorisé à faire une demande de subvention au titre de la DETR et au Conseil Départemental pour le remplacement des huisseries du groupe scolaire.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire ces demandes auprès des services concernés et à signer tout document correspondant.

ESCRIME

Durant la période scolaire, les enfants de la Commune participent à l'activité escrime. (Initiation escrime école primaire).

Monsieur le Maire propose de reconduire cette activité pour l'année 2019/2020.

Suivant le devis de Monsieur FILIPETTO, le coût pour 32 séances est de 2 144.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

FACEBOOK - COMMUNES

Monsieur la Maire expose l'ouverture d'une page FACEBOOK afin de communiquer les animations, les informations importantes et nécessaires sur la commune et ses alentours.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'ouverture d'une page sur le site FACEBOOK au nom de la Commune avec l'accès aux commentaires bloqués.

ACHAT ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la mise en place des nouveaux réverbères dans la rue Saint Martin, il s'avère nécessaire d'acquérir de nouveaux décors pour Noël.

Monsieur le Maire présente un devis de la Société DECOLUM comprenant une douzaine de décors pour un montant de 2 996.18€ H.T. soit 3 595.42 T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

La séance est levée à 22h30.

INFORMATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que cette année, **les jeunes nés en 2003** doivent se faire recenser en mairie, en présentant une pièce d'identité.
L'attestation de recensement délivrée par le secrétariat est nécessaire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire.
Cela leur permettra l'inscription d'office sur la liste électorale dès 18 ans.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune, et que vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez passer en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

⚠ Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

L'Agence Postale Communale sera fermée du 24 décembre 2019 au 1er janvier 2020 inclus.
La Mairie sera ouverte au public les 24 et 31 décembre 2019 de 09h00 à 12h00.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
MARDI et VENDREDI de 13h30 à 18h30
JEUDI de 16h00 à 18h30
MERCREDI et SAMEDI de 9h00 à 12h00
Tél : 02.32.55.00.04 adresse mail : mairie.neaufles@yahoo.fr
Sacs de recyclage disponibles en Mairie

Communauté de Communes du Vexin Normand

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

(OPAH 2018 - 2021)

DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

RENSEIGNEZ-VOUS

1ÈRE SEMAINE DU MOIS GISORS
LUNDI DE 10H À 12H 5 rue Albert Leroy

2ÈME SEMAINE DU MOIS ÉTRÉPAGNY
MARDI DE 10H À 12H 3 rue Maison de Vatimesnil

3ÈME SEMAINE DU MOIS GISORS
JEUDI DE 10H À 12H 5 rue Albert Leroy

4ÈME SEMAINE DU MOIS ÉTRÉPAGNY
MARDI DE 10H À 12H 3 rue Maison de Vatimesnil

SANS RENDEZ-VOUS
plus d'informations
au 02 32 27 80 35
nelly-minette@ccvexin-normand.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
NORMANDIE SEINE
02 32 39 84 00
contact27@soliha.fr
www.soliha-normandie-seine.fr

Début des permanences le 12 novembre 2019

Direction de l'Environnement
3 rue Maison de Vatimesnil
27150 ETREPAGNY
02 32 27 80 35
www.cdc-vexin-normand.fr

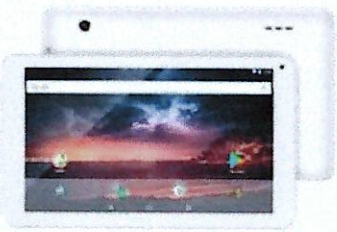

Le C.C.A.S. organise le JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 14h00

Une Formation initiation à l'informatique sur tablette pour débutant pour les plus de 60 ans.

*** Fonctionnement**
*** Création, envoi et réception de mails**
*** Transmission de documents et photos etc……**

S'inscrire avant le lundi 09 décembre 2019 , (Nombre de places limité)

NEAUFLES 'ANIM

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

à la Salle des fêtes à 20h00

Restauration sur place

Organisé par l'association l'école buissonnière

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019

à la salle des Fêtes

A partir de 14h00, maquillage pour les enfants *« Filles ou Garçons »*

SPECTACLE DE NOËL à 15h00

« PATOCH MAGICIEN »

Et sa grande illusion

Distribution des cadeaux, suivie d'un goûter pour les enfants

Organisé par le Comité des Fêtes et la Commune

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 14h30 à la salle des Fêtes

Goûter avec animation musicale et les chants des enfants de l'école

REMISE DES COLIS DE NOËL DE NOS AÎNÉS

Organisé par le C.C.A.S.

Distribution des colis à partir de 16h00

CINEMA - VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

à la salle des fêtes

LA REINE DES NEIGES 2 (2019)

Réalisateur *: Jennifer Lee et Chris Buck*

Dessin animé pour les enfants (+ 4 ans)

CINEMA - VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019 à 20h30

à la salle des fêtes

Comédie : JOYEUSE RETRAITE ! (2019)

Avec Thierry Lhermitte et Michèle Laroque

Comédie hilarante sur une vision de la retraite

Agence Régionale de Santé Normandie

Message de prévention : *prêt à insérer octobre 2019*

MONOXYDE DE CARBONE

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Les bons conseils – Les bonnes pratiques – Les bons gestes

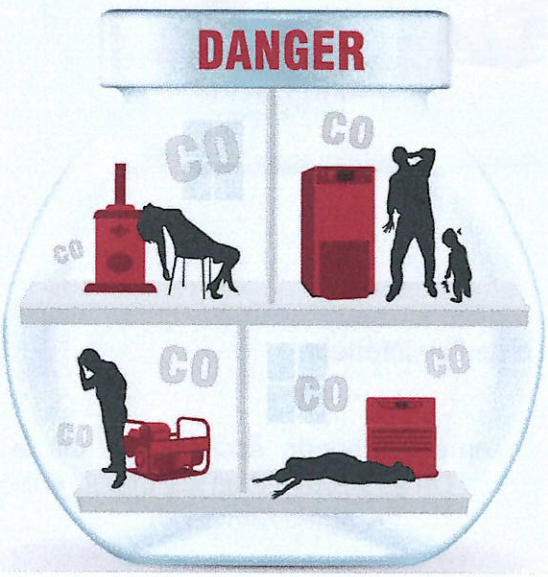

1ère cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « *gaz de ville* »).
Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

Les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone

SE PROTEGER : AGIR SUR LES APPAREILS A COMBUSTION

Avant l'hiver,

- Faites contrôler et entretenir vous appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude,
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

Toute l'année,

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité,
- Ne vous chauffer jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

SE PROTEGER : AGIR SUR SON COMPORTEMENT

Des pratiques de bon sens,

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié),
- Aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjour, chambres, ...).

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.

SE PROTEGER : FAIRE LES BONS GESTES

En cas de soupçon d'intoxication au CO,

- **Premier symptômes :**
  - Maux de tête
  - Vertiges
  - Nausées
  - Vomissements

- **Aérez immédiatement les locaux,**
- **Evacuez rapidement les lieux,**
- **Appelez les secours :**

N° D'URGENCE

15	SAMU
18	Sapeurs pompiers
112 / 114	Numéro d'appel d'urgence européen spécifique pour les persones sourdes et malentendantes : contact par SMS

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site internet dédié à la prévention des accidents domestiques et la qualité de l'air intérieur.
www.prevention-maison.fr

Le site internet de l'ARS de Normandie avec sa page dédiée à l'environnement intérieur, accessible dans la rubrique *« Santé et prévention »* au sein de l'onglet *« Santé et environnement »*. On y retrouve tous les documents de communication et d'information à télécharger : *brochures, dépliants, guides, affiches, spots radio, vidéos, ...*
www.normandie.ars.sante.fr

COLIS DE NOËL DU C.C.A.S. DE NEAUFLES SAINT MARTIN

Afin de n'oublier personne lors de la distribution des colis de Noël,

L'équipe du C.C.A.S. invite les personnes intéressées nés avant le 1er janvier 1952

à remplir le coupon réponse ci-dessous et à la remettre à la Mairie

avant le 05 décembre 2019

la distribution des colis se fera le jeudi 19 décembre 2019 à la salle des fêtes

à partir de 15h00 dégustation de la bûche de Noël.

Les enfants des écoles présenteront des chants de Noël.

Colis distribués à partir de 16h00

Monsieur (Nom et Prénom) ……

Né le ……

Madame (Nom et Prénom) ……

Né le ……

Adresse complète ……

Les personnes ne pouvant pas se déplacer et désirant se faire livrer le colis le signaleront à la Mairie